



MAIF
Société d'assurance mutuelle à cotisations variables
CS 90000 – 79038 Niort cedex 9
Entreprise régie par le code des assurances

Identifiant :

ASSOCIATION SELIDAIRE
6 RUE des CHATAIGNERS
49320 BRISSAC

Attestation

ASSURANCE MULTIRISQUE Raqvam(*) Associations et Collectivités

Année 2026

Du 01/01/2026 au 31/12/2026

Départements 30 à 34- Liste en page 2

Garanties :

1. Risques liés à l'occupation de l'immeuble

Le contrat garantit les risques inhérents aux locaux loués ou mis à la disposition **des membres adhérents à l'association Sel'idaire** à titre onéreux ou gracieux, de manière temporaire ou pour une durée inférieure à 30 jours consécutifs dans les conditions indiquées ci-après.

Responsabilité civile – Défense des risques locatifs ou d'occupant, Recours des voisins et des tiers, à concurrence de **125 000 000 €/sinistre**.

2 Responsabilité Civile Professionnelle

Le contrat garantit les conséquences pécuniaires de la responsabilité civile que la collectivité ou tout bénéficiaire des garanties peut encourir à l'égard des tiers, lors de la survenance d'un événement de caractère accidentel à l'occasion des activités organisées par les collectifs constitués au sein des SEL adhérents.

Dommages corporels	30 000 000 €/sinistre
Dommages matériels et immatériels consécutifs	15 000 000 €/sinistre
La garantie est toutefois limitée, dommages confondus à.....	30 000 000 €/sinistre
Dommages immatériels non consécutif.....	50 000 €/sinistre
Responsabilité civile produits y compris intoxication alimentaire.....	5 000 000 €/année d'assurance
Dont frais de retrait.....	1 000 000 €/année d'assurance
Atteinte à l'environnement.....	5 000 000 €/année d'assurance

2. Indemnisation des dommages corporels (individuelle accident) : assistant à domicile, frais médicaux, pertes de revenus, invalidité, décès.

3.

4. Dommages aux biens des participants à concurrence de 600 €.

La présente attestation est établie pour servir ce que de droit mais ne peut engager la MAIF au-delà des conditions générales et particulières du contrat dont elle se prévaut.

Le représentant de la Société





Bénéficiaire :

L'Association SELIDAIRE et tous les SEL adhérents notamment :

30000	NIMES	NimeSEL
30250	VILLEVIEILLE	SEL Echange Villevieille
30250	SOMMIERES	Le Grenier à SEL de Sommières
30500	SAINT-AMBROIX	Arbre Cévenol
31031	TOULOUSE cedex 4	SEL Cocagne
31190	AUTERIVE	SEL d-Auterive, Les Fleurs de Pastel
31390	CARBONNE	SEL de Carbone
31400	TOULOUSE	SEL JAIME
32130	MONBLANC	SEL de Monblanc en Savès
32240	ESTANG	SEL de l'Armagnac
32300	SAINT-MARTINE	SEL de l'Astarac
32600	L-ISLE-JOURDAIN	TourneSEL32
32800	EAUZE	SELusate
33160	SAINT-MEDARD-EN-JALLES	SEL de Saint Médard en Jalles
33240	Saint André de Cubzac	SEL du Cubzaguais
33320	EYSINES	SEL Gabare
33380	MIOS	SEL de Mios
33500	LIBOURNE	Association Grains de Sable
33560	CARBON-BLANC	SEL RIVE DOUCE
33590	JAU-DIGNAC et LOIRAC	SEL Nord Medoc
33730	NOAILLAN	SEL du Ciron
33850	LEOGNAN	SEL de Leognan
34160	SUSSARGUES	SEL DU BERANGE
34200	SETE	SEL de Sète et du Bassin de Thau
34360	ST JEAN DE MINERVOIS	LE SEL D'ABORD
34650	JONCELS	SEL des Hauts Cantons

Mise à jour du 1^{er} mars 2026

(*) RAQVAM – Risques Autres Que Véhicules A Moteur – L'assurance exclut tout sinistre lié à l'usage ou action sur un véhicule motorisé.

Tout usage abusif de la présente attestation, toute fausse déclaration pourront faire l'objet de poursuites judiciaires et écarteront les prétentions indemnitaires. La responsabilité de SEL'idaire ne saurait être engagée en raison de déclarations frauduleuses ou de mauvaise foi.

Toute déclaration de sinistre doit être adressée via le site <https://selidaire.org/> « se connecter » onglet « infos assurances » / déclaration de sinistre.